

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 08/09/2015 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 00

**Présidé par :** Jacques NIVON, Maire

**Secrétaire de séance :** Marie France CORREARD

<b>PRESENTS:</b>	Jacques NIVON	<b>ABSENT EXCUSE</b>	Daniel GRANDIN
	Jean François FAURE		
	Marie France CORREARD		
	Marie BODY		
	Emile MALLET		
	Fabrice ARNAUD		
	Bernard DUCROS		
	Gérard NELH		
	Ernst LOPES CARDOZO		

## **0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06/07/2015**

Le compte rendu du 6 juillet est approuvé à l'unanimité.

## **1 – BUREAU DE VOTE DE LEOUX :**

A l'occasion des élections régionales de décembre 2015, il était demandé aux communes de définir l'implantation et la répartition des bureaux de vote. Après sondage auprès des élus, il a été proposé la suppression du bureau de Léoux et la Préfecture l'a accepté par arrêté n 2015250-0010 en date du 7 septembre 2015 applicable dès le 1er décembre 2015. Cette décision peut être contestée auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## **2 – PREVISION TRAVAUX VOIRIE 2016 :**

Le montant HT de travaux attribué à la commune par la Cté de Communes s'élève à 23 600€. Cette somme doit être confirmée par le Conseil Départemental dans le cadre de sa nouvelle organisation. Le programme de travaux chiffré doit être établi pour le 15 septembre.

## **3 – MISE EN PLACE DES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMES :**

L'administration demande aux communes de faire un diagnostic des bâtiments « ERP » privés et publics et faire des propositions de solutions techniques programmées sur 3, 6 ou 9 ans. Le dossier doit être remis à la DDT avant le 27 Septembre prochain.

## **4 – MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE RALENTISSEMENT DES VEHICULES A L'ENTREE DU VILLAGE:**

Un devis a été établi pour 5000€ de travaux subventionnés à 85% au titre des aides « amendes de police » Les Conseillers délibèrent favorablement pour un système de ralentissement le mieux adapté au village.

## **5 – DELIBERATION / TRAVAUX A L'ECOLE ET DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le projet préparé par l'architecte s'élève au total à 90000€ HT. Sur cette somme 35000€ sont déjà subventionnés par le Département, la nouvelle demande de subvention porte donc sur un montant de 55 000€ HT. Les travaux prévus sont les suivants : Rénovation préau ouest, petit atelier, WC, place handicapé, rangement locataire, ouverture porte sur la salle polyvalente et four à reconstruire. Les conseillers, à l'unanimité, approuvent ce projet et demande les subventions correspondantes.

## **6 – CARTE COMMUNALE:**

Pour avancer sur le sujet, il reste désormais deux solutions:

- Lancer l'étude d'un nouveau zonage en tenant compte de toutes les remarques qui nous ont été faites oralement, lors de nos entretiens avec la DDT
- Garder le zonage qui a fait l'objet de la première étude et le faire valider par le Préfet puis travailler sur la maîtrise du foncier

Les conseillers, avec 8 voix pour et 1 abstention (Bernard car concerné), décident de garder le zonage prévu et de travailler sur la maîtrise du foncier

#### **7 – MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE REMUZAT :**

Les Maires de La Motte Chalancon et de Rémuzat proposent que chaque commune concernée prenne une délibération pour le maintien à Rémuzat de notre trésorerie. Après lecture de celle-ci par le Maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **8 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Site web : à finir rapidement
- Bulletin communal : à diffuser avant les fêtes de fin d'année
- Free portable : contacter l'opérateur pour problèmes de couverture réseaux portables
- Expo Lavandes : l'ASPDA demande une aide exceptionnelle de 200 € pour équilibrer les dépenses de l'expo sur la lavande. Le Conseil donne son accord sous réserve de nous transmettre un petit bilan écrit sur cette opération.
- Aquabelles : Cette association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 91.51€ en remboursement des cimaises posées à la salle de Léoux. Le Conseil donne son accord
- Encombrants : la commune envisage 2 dates de collecte pour évacuer par ses propres moyens les encombrants.
- Fédération des Villes Françaises Oléicoles : Le Conseil donne son accord pour adhérer à cette association, la cotisation annuelle étant de 50€.

**La séance est levée à 20 heures 10**